

Séance 10 mars 2026

N° 2026.14

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Épicerie Sociale – Année 2026

Date de Convocation Le dix mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 19 février 2026

Étaient présents :

Nombre de conseillers

Mme Guylène BIGOT, M. Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS M. Daniel BATARD M. Gilles BACHELET Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL, Éric HENNEGUELLE, Mme Françoise MORISSE, Mme Martine DELIGEON.

En exercice : 17

Présents : 13

Absents excusés : Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Fabienne TURBERT, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie FOURNIAU

Représentés : 00

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Votants : 13

Monsieur le Président informe que cette année, le CCAS propose de verser une subvention de fonctionnement à l'Épicerie sociale de Montbazou qui est calculée notamment en fonction du nombre total d'habitants.

Le montant de la subvention demandé est de 0.50 centimes par habitant, soit 4.000€

Cette subvention sera imputée au compte 65748 sur les crédits prévus au budget primitif 2026.

*Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

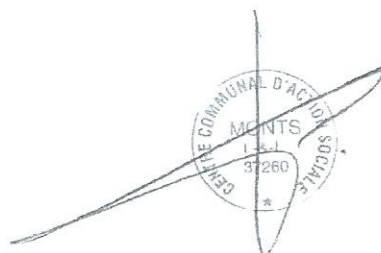
- **De fixer** comme suit la subvention accordée à l'Épicerie sociale de Montbazou au titre de l'exercice 2026 : 0.50 Centimes par habitant, soit 4.000€ ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT



Le Président,
Laurent RICHARD



Centre Communal d'Action Sociale
MONTS
1441
37260

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 037-263701633-20260310-202614-DE

SLOW